PAROISSE DU VAL DE MORTEAU Inscription catéchèse 2025 / 2026

VOTRE ENFANT

NOM et Prénom : .....

Adresse : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Date de baptême : ..... Lieu de baptême : .....

Pour les enfants baptisés en dehors de notre Paroisse , à la première inscription, merci de fournir un certificat de baptême, à demander à la paroisse du baptême avec enveloppe timbrée pour la réponse

Si votre enfant n'est pas baptisé, souhaitez-vous qu'il prépare son baptême ? OUI NON

Si oui, nous vous contacterons pour vous expliquer comment vivre cette démarche.

Votre enfant a-t-il été catéchisé en 2023/2024 : OUI NON Si oui, où ? .....

Quelle classe à l'école suivra-t-il/elle à la rentrée ? .....

Quel niveau de catéchèse suivra-t-il /elle ?

□Eveil à la foi/CP □CE1 □1ère année □2è année □3è année □4è année □5è année

Est-ce que votre enfant souhaite être Servant d'Autel : OUI NON

Fille ou garçon, chacun est le bienvenu pour servir à la messe. C'est une autre manière pour lui de vivre l'Eucharistie.

FRAIS D'INSCRIPTION

(Ils peuvent être offerts par les parrains marraines !)

1er enfant **35 €** 2ème enfant **25 €** 3ème enfant **20 €** 4ème enfant **Gratuit** CP **21 €**

Chèque à l'ordre de : AD UP du Val de Morteau

LES PARENTS

NOM et Prénom du Père : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....Mail : .....

NOM et Prénom de la Mère : .....

Adresse (si différente de celle du Père) : .....

Téléphone : .....Mail : .....

Nous soussignés : ***nom et prénom du père / nom et prénom de la mère*** .....

.....

en qualité de père, mère, **tuteurs légaux**, autorisons notre enfant (nom et prénom) .....

.....

- À participer aux différentes activités du catéchisme pendant l'année : oui - non
- À rentrer à la maison seul (e) suite aux activité de catéchèse: oui - non

Autorisons la paroisse à utiliser des photos sur lesquelles mon enfant pourrait figurer dans le cadre des rencontres de catéchèse :

oui - non

Signature du père *(obligatoire)* Signature de la mère *(obligatoire)*

NB : Au regard de la loi, vous devez **impérativement** prévenir si votre enfant est absent pour la rencontre de caté ou temps fort ou célébration. En cas de problème, votre responsabilité est engagée.